

Juillet  
août  
2019

# STAGES SPORTIFS

*Pour les enfants de 8 à 15 ans*

 Angoulême

Accueil téléphonique : lundi au vendredi, 8h -12h et 13h30-17h30 . Direction  
des sports - 2, place de Bourguines 05 45 92 43 14

## SEMAINE 28 : du 8 au 12 juillet

1/2 journée



(Initiation eau vive)

1/2 journée



(basket, football, handball, ultimate)



(parcours VTT en pleine nature)

et/ou



## SEMAINE 29 : du 15 au 19 juillet

1/2 journée



(Initiation eau vive)

1/2 journée



(badminton et beach tennis)



(sur cibles, en intérieur et extérieur)

et/ou

## SEMAINE 34 : du 19 au 23 août

1/2 journée



(Initiation eau vive)

1/2 journée



(beach soccer, beach rugby, sandball)



(circuit nature avec rando sur la journée et picnic dans la semaine)

et/ou

## SEMAINE 30 : du 22 au 26 juillet

1/2 journée



(Initiation eau vive)

1/2 journée



(parcours VTT en pleine nature)

## SEMAINE 35 : du 26 au 30 août

1/2 journée



(badminton et beach tennis)

1/2 journée



(Initiation eau vive)

Chaque semaine une sortie à la journée avec pique-nique

**à prévoir pour le stage :** un petit sac à dos, une tenue de rechange complète, une serviette, une casquette, vêtements de pluies, crème solaire, goûter.

**A noter :** l'usage des portables et tablettes est fortement déconseillé pendant les stages, la direction des sports décline toute responsabilités en cas de bris perte ou de vol.

## JOURNÉE TYPE DE STAGE

- **8h - 9h** : accueil des enfants - Activités libres surveillées (pétanque, tennis de table, jeux de société, baby foot etc)
- **9h30 - 12h** : activités
- **12h - 13h30** : repas
- **13h30 - 14h30** : Activités libres surveillées (pétanque, tennis de table, jeux de société, baby foot etc)
- **14h30 - 16h30** : activités
- **16h30 - 17h30** : activités libres surveillées (pétanque, tennis de table, jeux de société, baby foot etc)
- **17h30** : fermeture de la structure

\* Reprise des enfants possible dès 16h30

## TARIFS

2019	Tarif entier	1ère réduction	2ème réduction
	80,25€ (semaine)	40€ (semaine)	20,15€ (semaine)

2019	Tarif entier stages	1ère réduction stages	2ème réduction stages
	<i>N'entre pas dans le dispositif d'aide à la licence</i>	<i>Entre dans le dispositif d'aide à la licence</i>	<i>Entre dans le dispositif d'aide à la licence</i>
	<b>Le quotient CAF est :</b>		
	Supérieur ou égal à :	Inférieur à :	inférieur ou égale à :
1 enfant	735, 83€	735, 83€	412, 56€
2 enfants	817, 57€	817, 57€	458, 39€
3 enfants	766, 48€	766, 48€	429, 74€
4 enfants	817, 57€	817, 57€	458, 39€
5 enfants	858, 45€	858, 45€	481, 32€

## DOCUMENTS À FOURNIR

- Un document justifiant de votre quotient familial si besoin
- Un justificatif de domicile sur la commune
- Une assurance en responsabilité civile
- Un certificat de natation obligatoire
- Un chèque du montant du stage à l'ordre du « trésor public » pour le règlement

## ANNULATION DES STAGES

Tout stage commencé est dû. Le remboursement total ne s'effectuera que pour des raisons médicales ou si une annulation survient deux semaines avant le début du stage.

*Si une activité du programme ne peut pas avoir lieu, l'organisation se réserve le droit de vous proposer une activité de substitution.*

# FICHE DE RENSEIGNEMENTS STAGES MULTISPORTS

Les inscriptions se feront uniquement à la Direction des sports ou par courrier.  
Le dossier devra être complet



- Nom/prénom du responsable légal .....
- Nom/prénom de l'enfant .....Date de naissance .....
- Adresse .....
- E-mail .....Tél. du Domicile .....
- Portable responsable 1 ..... Portable responsable 2 .....
- Observations médicales .....

Semaine 28  semaine 29  semaine 30  semaine 34  semaine 35

## AUTORISATIONS

- Autorisation de départ non accompagné après les activités :

OUI  NON

- Autorisation d'utilisation de l'image de l'enfant pour promouvoir les activités dans le cadre de des locaux de la ville et en dehors (*site internet de la mairie, magazine municipal, flyer, affiche...*)  OUI  NON

## ASSURANCE

- Couverture des animations en responsabilité civile par l'assurance de la mairie. Obligation d'assurance individuelle en cas de dommage corporel :
  - Je, soussigné .....
- « Déclare autoriser le responsable des activités sportives à prendre, sur avis médical, en cas de maladie ou d'accident survenant à mon enfant, toutes les mesures d'urgence si besoin ».
- En cas de maladie, il est rappelé que les frais nécessités par le traitement sont à la charge de la famille (frais de remboursement par la sécurité sociale).

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Les valeurs véhiculées durant ces stages sont, la politesse, la propreté, l'assiduité, le goût de l'effort et le respect :

- respect des encadrants et du personnel de restauration,
- respect des camarades,
- respect du matériel,
- respect de la nourriture.

Toute conduite inconvenante donnera lieu à :

- 1) une réflexion avec l'enfant,
- 2) un entretien avec les parents,
- 3) l'exclusion du stage en accord avec la Direction des sports.

Angoulême le ..... Signature du responsable légal